ENTREPRENEUR EN EXCAVATION
Terre • Sable • Gravier
395, Rang des Patriotes, Napierville (Qué.) J0J 1L0
Tél.: 450 245-7327 • info@excavationfortier.com

Entente de traitement des données personnelles avec un fournisseur technologique

ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ

ENTRE :
Excavation R. Fortier & Fils inc, ayant son siège social au 395, rang des Patriotes Nord à Napierville, Qc. J0J 1L0., ci-après désigné « l'Entreprise »

ET :
_____, ayant son siège social au _____,
ci-après désigné « le Fournisseur ».

1. Objet de l'entente

Cette entente vise à encadrer la collecte, l'accès, l'hébergement, le traitement, la conservation et la suppression des renseignements personnels confiés par l'Entreprise au Fournisseur dans le cadre de la prestation des services technologiques

2. Définition

Renseignements personnels : toute information concernant un personne physique et permettant de l'identifier, directement ou indirectement, conformément à la Loi 25.

3. Obligations du Fournisseur :

Le Fournisseur s'engage à :

- Ne traiter les renseignements personnels que sur instructions documentées par l'Entreprise;
- Mettre en place des mesures de sécurité physiques, logiques et organisationnelles adéquates pour protéger les données (ex. : chiffrement, journalisation, accès restreint);
- Limiter l'accès aux données aux seuls employés ou sous-traitants autorisés et tenus à la confidentialité;
- Tenir un registre des traitements effectués pour le compte de l'Entreprise;

- Ne pas transférer les données à l'extérieur du Québec et/ou du Canada sans autorisation écrite préalable;
- Collaborer à toute demande d'accès, rectification, portabilité ou suppression transmisse par l'Entreprise;
- Informer l'entreprise sans délai (max. 24 heures) de tout incident de confidentialité;
- Supprimer ou retourner les données à la fin de la relation contractuelle, sauf si une conservation est requise par la loi.

4. Obligation de l'Entreprise

L'entreprise s'engage à :

- Fournir des instructions précises et documentées au Fournisseur;
- Informer les personnes concernées de l'existence de cette entente lorsque requis;
- Vérifier que le traitement effectué par le Fournisseur respecte la finalité prévue lors de la collecte.

5. Durée

La présente entente est valide pour toute la durée de la prestation de service entre les parties. Elle demeure en vigueur aussi longtemps que le Fournisseur détient des données pour le compte de l'Entreprise.

6. Audits et vérification

Le Fournisseur accepte de coopérer à toute vérification ou audit raisonnable mené a l'Entreprise afin d'assurer le respect de cette entente.

7. Droit applicable

La présente entente est régie par les lois du Québec. Tout litige sera soumis aux tribunaux compétents du district judiciaire de St-Jean.

Fait à _____, ce _____.

Signature- Entreprise
Nom : _____
Titre : _____
Signature : _____

Signature – Fournisseur
Nom : _____
Poste : _____
Signature : _____